



L'HUMAIN **AU COEUR DU PROJET** URBAIN







Soirée d'information et d'échanges sur le parc Nicolas-Viel Rapport d'activités présenté à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

29 juin 2018 Convercité

Table des matières

CONTEXTE	3
RAPPEL DU MANDAT	3
DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES	
RÉSULTATS DES DISCUSSIONS	5
PROVENANCE DES PARTICIPANTS	14

CONTEXTE

Le 20 juin 2018, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a tenu une soirée d'information et d'échanges sur l'aménagement du parc Nicolas-Viel, situé au bord de la Rivière-des-Prairies entre les rues Waverly à l'ouest, le boulevard Gouin au sud et le boulevard Saint-Laurent à l'est. Cette activité avait pour objectif de présenter un état des lieux du parc et de ses différentes composantes, afin d'expliquer aux citoyens pourquoi des travaux de rénovation sont nécessaires à certains endroits. Les participants ont été invités à prendre la parole pour commenter la présentation en ajoutant des éléments d'information et faire des suggestions pour l'amélioration du parc.

RAPPEL DU MANDAT

L'agence Convercité a été mandatée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour animer une soirée d'information et d'échanges sur le parc Nicolas-Viel et pour produire un rapport d'activité.

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

La soirée s'est déroulée le 20 juin 2018, à la Maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville, et a rassemblé près de guarante-cing (45) participants.

Deux membres du conseil et deux représentants de l'arrondissement étaient présents à titre d'observateurs :

- Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ;
- Nathalie Goulet, conseillère de ville du district Ahuntsic ;
- Monique Giroux, directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ;
- Michel Bordeleau, chef de division Études techniques.

Une professionnelle en architecture de paysage et deux représentants de l'arrondissement étaient présents pour présenter le projet de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel et répondre aux questions des participants :

- Mylène Chartrand, Groupe Rousseau Lefebvre ;
- Gilles Côté, directeur à la Direction du développement du territoire ;
- Jérôme Janelle, architecte-paysagiste, Ville de Montréal.

Afin de bien comprendre les interventions des citoyens, la carte à la page suivante, illustrant les différents secteurs ou zones du parc était projetée à l'écran. Les citoyens étaient invites, lors de leur intervention au micro, à se presenter et préciser le secteur correspondant à leur intervention.

Activités et équipements existants:

- 1. Berge
- 2. Belvédère et monument commémoratif
- 3. Sentier piéton
- 4. Piste cyclable
- 5. Stationnement et entrée boulevard Saint-Laurent
- 6. Terrain de tennis
- 7. Patinoire hivernale / plaine gazonnée
- 8. Bâtiment du parc et placette
- 9. Entrée boulevard Gouin O.
- 10. Aires de jeux pour enfants (2)
- 11. Aire de jeux pour adultes
- 12. Plaine gazonnée



Carte présentant les différents secteurs ou zones du parc, à l'étude.

RÉSULTATS DES DISCUSSIONS

Principaux éléments évoqués par les citoyens :

De manière générale, les participants à la soirée d'information et d'échanges adorent le parc Nicolas-Viel. Ils apprécient notamment la verdure, la plaine gazonnée et ses grands arbres en bordure de la Rivière-des-Prairies, un endroit agréable pour se détendre et relaxer. Les installations sportives dans le parc sont également fort appréciées des citoyens, notamment les terrains de tennis et l'aire de jeux pour enfants.

Bien que les citoyens présents à la soirée souhaite préserver au maximum le parc dans son état actuel pour ne pas le dénaturer, plusieurs ont évoqués les conflits entre les usagers de la piste cyclable et du sentier piétonnier, notamment autour du chalet de parc, les problèmes de sécurité et de vitesse excessive sur le boulevard Gouin, les problèmes d'éclairage (tard en soirée), le manque d'entretien du terrain de pétanque et des terrains de tennis ou encore le stationnement, utilisé de façon inadéquate le jour et qui semble trop grand. Enfin, la plupart des personnes présentes regrettent que l'accès aux berges ne soit pas mieux aménagé.

Tous les commentaires et questions/réponses sont retranscrits ci-après.

Une citoyenne nous a remis un document en fin de soirée, qui est conservé par l'arrondissement.

Compte-rendu de la consultation

Q: Question

C: Commentaire

R: Réponse

Q1. On avait entendu qu'il y aurait un parc à chien mais, selon moi, ce ne serait pas un lieu idéal. Nous sommes des gens qui adorons les aires de jeux pour adultes et la pétanque, même si les terrains ne sont pas très bien entretenus. De plus, je trouve dommage qu'il y ait des bancs seulement d'un côté et je ne comprends pas pourquoi les gros bacs de fleurs sont sur la piste cyclable. Cela pose problème lorsqu'on marche avec une poussette (il faut faire un détour), donc c'est plus nuisant qu'autre chose. À part ces quelques détails, le parc Nicolas-Viel c'est un endroit que l'on aime beaucoup.

R1. En ce qui concerne le parc à chiens, il n'en est aucunement question, puisqu'il y en a un au parc Ahuntsic et un autre au Sault au Recollet. L'idée est plutôt d'en prévoir du côté de Bordeaux-Cartierville. D'autre part, concernant les pots de fleurs, il y a deux tendances ou options sur lesquelles nous souhaiterions vous entendre, notamment sur la cohabitation entre les piétons et les cyclistes. D'ailleurs, nous sommes preneurs de toutes les bonnes idées.

Q2. Je suis un grand utilisateur des courts de tennis et un des aspects importants de ce sport ce sont les bancs. Ce n'est pas grand-chose, mais une amélioration serait souhaitable. Autrement, je remarque que la clôture et la porte extérieure ne ferment plus très bien. C'est un aspect qu'il faudrait régler. Enfin, j'ai une question par rapport à la restauration de la canopée, dans un contexte de changements climatiques, comment est-ce que vous procédez pour gérer la canopée suite à de violents orages qui détruisent les arbres ?

R2. L'équipe des parcs est très sensible à cette question, c'est pourquoi on essaye d'accélérer le rythme de plantation dans l'arrondissement, car il y a de nombreux arbres vieillissants donc plus fragiles et à risque lors des épisodes de vents ou de grêle. Par ailleurs, nous devons également lutter contre l'agrile du frêne qui fait des ravages depuis plusieurs années déjà. Toutes ces actions font partie d'un grand plan d'ensemble pour l'arrondissement.

C1. Je suis aussi une femme de pétanque, d'ailleurs on organise des compétitions. Ce serait très intéressant si cet espace, à l'abandon, pouvait être réaménagé. Mon second point concerne le stationnement. Si des travaux sont effectués, il faudrait absolument augmenter la canopée. Selon moi, c'est une priorité de réduire les îlots de chaleur, quitte à perdre un certain nombre de places de stationnement. Au niveau des différentes zones dans le parc, je trouve que les zones 7 et 12 sont utilisées aux mêmes fins, c'est-à-dire pour des activités sportives. Or, je trouve que la zone 12 se prête davantage à la détente et au repos, en raison des grands arbres et de la plaine gazonnée. J'encourage l'arrondissement à augmenter la plantation dans cet espace. Pour la zone 7, qui est

utilisée comme patinoire l'hiver, je ne sais pas ce qui est prévu, mais avec les changements climatiques celle-ci est de moins en moins utilisée puisqu'elle n'est pas réfrigérée. Il y a souvent des grandes périodes de froid, suivies de redoux, mais si on mettait un peu de soin à l'entretenir la saison pourrait être prolongée. Enfin, je trouve qu'on devrait installer une pergola à côté du chalet et de refaire quelque chose avec les tables. Ce serait un endroit magnifique et la pergola apporterait un aspect esthétique intéressant.

Q3. Ma maison est située juste en arrière du parc, du côté de la zone 10. Je trouve que le parc est parfait, Je suis étonné des petites mises aux normes et améliorations pour la zone 10 avec l'aire de jeux pour enfants, car cela a été refait il y a moins de 10 ans. Pendant tout un été, le parc était en travaux pour permettre l'installation des nouveaux modules de jeux. Je m'en souviens car il y avait du bruit et de la poussière pendant plus de deux mois. A cette époque, effectivement l'aire de jeu est rudimentaire et les nouveaux modules été nécessaires, mais quelques années après il faudrait déjà recommencer? J'aimerais mieux comprendre ce point. Pour le reste, je trouve que c'est un espace vert qui est animé. Un parc à chiens je suis moins certain, surtout en présence de jeunes enfants. Il y a la rivière aussi qui n'est pas loin, et donc il y a des risques d'écoulement dans celle-ci et donc une possible pollution des eaux. La patinoire est extraordinaire, je le vois depuis ma cour et elle est souvent utilisée. Enfin, je serais contre l'idée d'ajouter des éléments non naturels, par exemple de la musique dans le parc. Dans le projet de réaménagement, il faut avant tout penser aux usagers et considérer les voisins dont la cour arrière donne directement sur le parc. Ces personnes payent leurs taxes et ont leur mot à dire sur leur environnement. À cet effet, je trouve que les lumières des terrains de tennis sont aveuglantes Pour terminer, je pense que c'est une bonne idée d'améliorer le parc, mais pas trop, parce que je le trouve déjà parfait.

R3. Ce que vous avez vu ce soir, c'est notre lecture du parc. Nous faisons des constats, mais on attend des citoyens qu'ils nous proposent des solutions qui répondent vraiment aux problèmes que vous rencontrez. C'est notre lecture et il se peut qu'elle ne soit pas parfaite. En ce qui concerne l'aire de jeux pour enfants dont vous avez parlé, il reste à refaire la zone d'atterrissage. L'idée serait d'installer du revêtement au sol plus souple pour remplacer la couche de sable qui devient très compacte et dure, au fil du temps. Les balançoires aussi devraient être remplacées, afin d'être conformes aux nouvelles règles et normes de sécurité.

Q4. Ma question est sur le chalet. Est-ce que des travaux vont être effectués au chalet ? Ma préoccupation concerne la fusion entre la piste cyclable et le sentier piéton, juste en avant du chalet. Si des travaux sont effectués, je pense qu'il faudrait en profiter pour déplacer la porte d'entrée et de sortie. Pour le sentier de désir qui longe la rive, je comprends que la zone de protection des berges est problématique, mais le fait est que les gens utilisent cet endroit pour marcher. Est-ce qu'on pourrait le déplacer juste à la limite de la zone de protection ? Enfin, je constate que plusieurs personnes utilisent la patinoire et l'adore, donc ça serait important de la garder.

R4. Des rénovations ont été effectuées sur le chalet, il y a quelques années. C'est vrai que la porte de sortie est située très près de la piste cyclable. C'est un problème que l'on a relevé. La question qu'on aimerait vous poser ce soir, est la suivante : est-ce qu'il faut déplacer la porte ou la piste cyclable ? Pour la ligne de désir, si on veut procéder rapidement à son aménagement, cela signifie qu'il faut

construire en dehors de la zone de 10 mètres de protection et le réaliser de plein droit. Autrement, on peut faire une demande auprès d'Hydro-Québec et du Ministère du Développement durable, environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), mais il est fort probable qu'elle soit refusée. À ce stade-ci, on se demande : si on aménage un sentier, un peu en retrait de la berge, est-ce qu'il sera utilisé par les citoyens ou ceux-ci vont préférer marcher près de la rive, comme ils le font actuellement ? Il nous apparait donc difficile d'aménager un sentier au bord de la berge, mais il pourrait être plus aménagé avec des plantations ou des petits arbustes, qui n'interfèrent pas sur les vues vers la rivière. Par contre, on pourrait mettre en valeur le belvédère existant, c'est une intervention que le Ministère va accepter, on le sait.

C2. Je suis un grand fan des courts de tennis. Mon commentaire porte sur le stationnement, qui est extrêmement grand. Il faudrait déplacer les places un peu plus loin pour éviter le flânage en soirée et les gens qui viennent y fumer. Je ne comprends pas bien son utilité. Aussi, la priorité aux piétons indiquée à la sortie du parc, sur le boulevard Gouin, n'est jamais respectée.

C3. Ce parc a un équilibre incroyable, je ne lui trouve pas beaucoup de défauts. Selon moi, un parc à chiens n'y a tout simplement pas sa place. Je trouve que dans la zone 12, les arbres sont incroyables. Si jamais plusieurs d'entre eux doivent être coupés, il faudrait que l'on replante des arbres de la même hauteur. La partie libre, permet de jouer au frisbee. L'aire de jeux pour enfants (zone 10) je la trouve équilibrée et effectivement les balançoires sont à changer. Si on fait trop changements dans le parc, on va lui enlever son cachet.

C4. J'ai deux enfants et on passe beaucoup de temps au parc Nicolas-Viel, puisque qu'on s'y rend plusieurs fois dans la semaine. Je trouve que la berge n'est pas sécuritaire : la clôture d'un pied n'est pas cadriée. Il est important de minimiser les risques d'accidents avec les enfants, qui sont très nombreux à utiliser le parc. Dans la zone 10, ça fait environ trois ou quatre ans qu'une porte de clôture ne se ferme pas. On n'a pas besoin d'attendre les rénovations pour la réparer. Ce qui est bien au parc Nicolas-Viel, c'est la végétation, les grands espaces. Je pense que c'est dans les préoccupations principales des utilisateurs que nous sommes, de préserver au maximum la végétation. Je suis d'accord avec le commentaire précédent sur la traverse piétonne du boulevard Gouin qui est dangereuse. L'arrondissement doit faire un effort pour installer des mesures qui vont permettre de faire ralentir les véhicules. Des petits gestes simples pourraient être faits rapidement, comme repeindre les lignes de la traverse et réparer les lumières qui ne fonctionnent pas. Enfin, je vais faire un commentaire au nom de mon conjoint, joueur de tennis, qui souhaite que l'accès aux terrains de tennis demeure gratuit. C'est très important.

Q5. Je suis résident de la rue Waverly, depuis 60 ans. J'aimerais rappeler un peu d'histoire sur le parc Nicolas-Viel. Celui-ci a été bâti sur le Domaine de la Famille Bastien, dans les années 1950. Pour des raisons financières, c'est la Ville de Montréal qui en a hérité. C'est la raison pour laquelle la clôture en ciment n'est pas conventionnelle de la ville, puisqu'elle avait été construite par la famille. Par contre, l'entrée principale a connu des modifications, pour la forme actuelle qu'on lui connait en demi-lune.

Une sortie pour piétons, du côté ouest, a également été ajouté. Ce qui a retenu mon attention dans votre présentation, c'est le partage de la piste cyclable et du sentier piétonnier sur le boulevard Gouin. On n'a pas de statistiques sur le nombre d'accidents? Je n'ai rien contre les vélos mais la Ville ou l'arrondissement doit résoudre le problème de la piste cyclable située sur un trottoir fréquenté par les piétons. Le boulevard Gouin étant très, très étroit, c'est une question de sécurité. J'ai également remarqué que l'éclairage des terrains de tennis pour les gens qui habitent en arrière, n'est pas très agréable. Je ne sais pas s'il y a un moyen de rendre l'éclairage moins aveuglant pour les gens qui travaillent, le lendemain.

R5. Pour l'éclairage, c'est justement une des raisons pour laquelle nous prévoyons une mise aux normes, car actuellement on fonctionne avec un système à l'iode. On pourrait changer de système et installer des lumières DEL qui ne produisent pas un halo de lumière, mais plutôt un éclairage directionnel, donc plus discret.

C5. Je fréquente le parc Nicolas-Viel et l'une de mes premières inquiétudes concerne la sécurité, à la fois pour l'entrée ouest sur le boulevard Gouin, mais aussi à l'intérieur du parc. Comme le mentionnait les personnes avant moi, il faut vraiment repeindre la traverse piétonne plus souvent car les lignes sont encore effacées. De plus, à l'entrée principale on ne voit pas les angles morts, c'est pourquoi on devrait installer des miroirs comme sur les pistes régionales. Les jeunes enfants qui sortent du sentier piétonnier ne sont pas conscients du danger et ne regardent pas où ils vont quand ils marchent. Il y a des zones où la cohabitation entre les usagers doit être plus sécuritaire. Les vélos « longs courriers » (qui roulent à 30km/h) sont dangereux. Je pense qu'il faudrait limiter la vitesse. Moi je me protège et je protège ceux que je peux protéger, mais il y a un réel danger avec certains cyclistes. Aussi, le garde-fou de la rembarde sur le boulevard Gouin devrait être restauré. On pourrait ajouter des tables à pique-nique, des poubelles et de la verdure sur le bord de la rue pour créer une barrière végétalisée.

C6. Pour ma part, je pense qu'il ne faudrait pas toucher au mur sur le boulevard Gouin. C'est un très beau par cet il ne faut pas le dénaturer avec trop d'interventions. Pour les problèmes rencontrés, c'est vrai que c'est compliqué avec les cyclistes. Je ne sais pas s'il y a une norme, en termes de largeur, mais à partir de l'entrée ouest (zone 9), la piste cyclable pourrait être déplacée au sud des terrains de tennis et remonter vers le nord, à côté du stationnement. Moi aussi, je trouve que les boulevards Saint-Laurent et Gouin ne sont pas sécuritaires. Sur ce dernier, il faudrait y remédier et installer des panneaux de limites de vitesse (30 km/h). Enfin, pour éviter le flânage de certaines personnes dans le stationnement, on pourrait aménager un café dans le chalet.

C7. Je suis voisin du parc également. Je trouve que le parc Raimbaud est un bon exemple dont on devrait s'inspirer. Je suis également d'avis que la piste cyclable devrait être décalée de l'autre côté des terrains de tennis. Selon moi, les cyclistes doivent entrer dans le parc par l'accès le plus à l'ouest (actuellement réservé aux piétons). De plus, nous avons une fontaine légendaire qui ne fonctionne pas. C'est dommage, d'autant plus qu'on devrait avoir au moins une ou deux bonnes sources d'eau potables. Pour le stationnement, j'adhère totalement à la proposition de réduire sa taille, au moins de

moitié afin d'y installer un jardin communautaire. Pour la rive, je ne vois pas la nécessité d'avoir une barrière ou une clôture. Par contre, c'est vrai qu'il faudrait faire attention à la rive et limiter l'érosion de la berge, en plus de mettre en valeur les berges en redonnant un accès à l'eau aux citoyens. Prenons exemple sur les aménagements de l'Île de la Visitation avec le belvédère. Le Ministère se doit de reconnaître les besoins des urbains avec la nature.

C8. J'utilise le parc surtout pour aller me promener et je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas plus de bancs pour s'asseoir. J'apprécie beaucoup les platebandes qui sont très belles et bien entretenues, il faut le souligner. Autrement, je fais beaucoup de bénévolat et je constate que plusieurs garderies (2 ou 3) fréquentent le parc avec des petits, notamment pour venir y piqueniquer, donc naturellement l'amélioration de la sécurité du boulevard Gouin est essentielle. Je suggère qu'on installe des tables à pique-nique pour accueillir au minimum huit enfants ainsi que du mobilier urbain adapté pour les enfants. Pour exemple, le parc Marcellin-Wilson est très réussi.

C9. Je suis un résident de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et en premier lieu, je tiens à vous adresser mes félicitations pour l'aménagement du parc Stanley : le blocage de rues est réussi. Ma maison est située en face du stationnement et je constate également qu'il y a des activités nocturnes qui s'y déroulent. Est-ce qu'on pourrait ajouter des panneaux ou des pictogrammes interdisant le flânage et l'accumulation de déchets ? Si des poubelles étaient ajoutées, ça réglerait probablement une partie du problème. En terminant, les gens sont contre les parcs à chiens. D'ailleurs, on en a un saisonnier l'hiver puisqu'une porte de clôture ne ferme plus, donc les terrains de tennis sont utilisés comme parc à chiens.

C10. Par rapport au stationnement, je crois que tous les problèmes ont été soulevés. Apparemment il est utilisé 24h/24h pourtant, le parc est fermé la nuit. Est-ce qu'on pourrait indiquer la même interdiction pour le stationnement ? Parce que, si on réduit le nombre de places de stationnement, les utilisateurs du parc vont aller dans les rues voisines et donc on aura un autre problème à régler. En été, les terrains de tennis sont utilisés à pleine capacité, d'où l'intérêt de conserver le stationnement.

Q6. J'utilise le parc en tant que joueuse de tennis et cycliste. Les terrains de tennis dans le parc Nicolas-Viel sont dans le plus beau parc de Montréal! C'est un endroit poétique avec de magnifiques platebandes. Comme cycliste, je remarque une amélioration par rapport aux années précédentes. On dirait que les gens se sont habitués à marcher sur le sentier qui leur est réservé (zone 3). Cela n'empêche qu'il faudrait ajouter de la signalisation pour que réduire la vitesse, comme cela se fait dans de nombreux parcs montréalais, comme par exemple des dos d'ânes. Il y a un point sur lequel je voudrais revenir : je ne comprends pas pourquoi il faudrait élargir la piste cyclable pour permettre à un véhicule de passer dans le parc. À la place, on pourrait simplement avoir une fontaine d'eau pour les nettoyeurs.

R6. Pour les véhicules de service, on note tout ça. On cherche des solutions pour améliorer ce fait là. Parfois, il y a besoin de camions en hiver pour laver la glace avec un camion citerne ou encore les camionnettes, pour ramasser les déchets. Oui, il y a une réflexion à avoir, et c'est valable pour tous les parcs de l'arrondissement. La largeur actuelle est de 2,5 mètres mais généralement il faut une largeur de 3 mètres.

Q7. J'apprécie le parc pour son côté tranquille. Cela me semble incompatible avec la piste cyclable. Il faudrait faire une route de contournement sur les boulevards Gouin et Saint-Laurent, pour les cyclistes qui roulent plus vite. La piste dans le parc devrait être pour les gens qui veulent apprécier le paysage et le parc. Mon autre point concerne l'éclairage. J'ai constaté depuis quelques temps, que les lumières sont allumées 24h/24. Si on fait un système neuf, est-ce qu'on pourrait en profiter pour avoir une minuterie pour le terrain de pétanque ? Car, en ce moment, elle est défectueuse et reste allumée le soir même si personne ne joue.

R7. En ce moment, les lampadaires ne communiquent pas avec la centrale. On ne sait pas quand les lampadaires sont ouverts ou fermés. Le seul moyen de le savoir c'est lorsque les citoyens appellent au 311. À la Ville de Montréal a prévu un budget de 100 millions de dollars pour passer de l'éclairage à l'iode aux lumières DEL. Ce système intelligent permettra d'avoir des éclairages connectés. Avant de commencer ces travaux, on vient prendre le pouls des résidents pour savoir s'il n'y aurait pas d'autres travaux complémentaires à effectuer.

C10. C'est surtout le dimanche qu'il y a une confusion entre les utilisateurs de la piste cyclable et ceux du sentier piétonnier. Si on inverse les zones 3 et 4 et qu'on fait passer les vélos au nord du chalet, alors on vient de limiter les conflits avec les piétons. De plus, cela rapproche les piétons des terrains de tennis, qui deviennent ainsi plus accessibles. Enfin, on ne devrait pas permettre les barbecues dans la zone 12, car en l'absence de poubelles, il n'est pas rare de voir des gens jeter les briquettes de charbon dans la rivière. Enfin, il faudrait ajouter des pictogrammes pour signaler la piste cyclable, surtout aux entrées du parc.

C11. C'est dommage qu'il n'y ait plus d'accès à la berge. Réaliser la ligne de désir, le long de la berge, ça serait une bonne idée tout en protégeant la bande riveraine. Je suis d'avis qu'il faut préserver la patinoire réfrigérée au parc Nicolas-Viel, afin d'avoir une saison de 90 jours au lieu de 35.

C12. La circulation sur le boulevard Gouin est beaucoup trop rapide, personne ne respecte les limites de vitesse indiquées. Il faut avoir une vue d'ensemble pour le réseau cyclable dans l'arrondissement, en y intégrant aussi les besoins des écoliers. On aime la tranquillité du parc, donc les aménagements doivent être minimes.

C13. Je suis entraineur sur les terrains de tennis et je trouve qu'ils ne sont pas bien entretenus : problème de drainage après un fort épisode de pluie. C'est une bonne idée que la piste cyclable

contourne le chalet au nord et soit éloignée des terrains de tennis. Le mobilier urbain aussi devrait être changé, surtout les bancs.

C8. Il ne faudrait pas réduire le nombre de places de stationnement car il est surtout utilisé par les locaux. Est-ce que c'est l'une de vos priorités ? Il faut aussi revoir la sortir sur le boulevard Gouin et mieux séparer les zones 3 et 4 en installant une platebande au milieu. L'axe nord/sud de la piste cyclable devrait passer à l'est de la zone 7. Les lampadaires devrait éclairer davantage les sentiers et non les installations récréo-sportives, car ces lumières sont aveuglantes.

R8. Le stationnement est en option, alors que l'éclairage est une priorité sur laquelle il faut mettre l'emphase. Pour les terrains de sport, l'éclairage a besoin d'être plus en hauteur.

C14. Si j'avais une suggestion à apporter ce serait pour l'aire de jeux pour adultes. Il faut conserver le terrain de pétanque et installer des espaces de remise en forme à l'extrémité de la zone 12, juste au nord de la zone 11. Les gens veulent s'entrainer dehors, en plein-air. Les deux enjeux principaux sont le vélo de transit et les accès au parc.

Q9. Près de l'école secondaire Sophie-Barat, la piste cyclable est fermée en hiver, donc les élèves sont obligés de rouler sur le trottoir. Il n'y a pas de panneau arrêt au coin de Gouin et de Christophe-Colomb, ce qui complique la circulation. Pourquoi on ne continuerait pas la piste cyclable sur le boulevard Gouin jusqu'à la rue Berri ou après le boulevard Saint-Laurent. Après combien d'appels, le 311 réagit ?

R9. Ça dépend du sujet de l'appel, mais par exemple pour de l'émondage d'arbres, ça ne sera pas nécessairement rapide, car une seule équipe fait le tour de l'Île de Montréal. Le 311 est un service incroyable, qui a lui aussi ses défauts.

Q10. Pour moi, le parc Nicolas-Viel est une aire de repos et de loisirs. Des cours de yoga et de méditation y ont lieu en semaine. J'ai relevé un manque de poubelles et je m'étonne du fait qu'il n'y ait pas de bacs de recyclage. C'est la même chose pour les tables de pique-nique. Il devrait y avoir encore plus d'aménagements verts, de bancs publics pour regarder les fleurs et lire. J'ajouterais un bac à jardinage urbain pour promouvoir l'horticulture. Je suis en faveur de l'ajout d'équipements d'exercices. J'ai testé cela à Rimouski, où une animatrice était engagée pour expliquer comment avoir de saines habitudes de vie. Enfin, pour promouvoir la culture, j'imagine une « boite à lire » pour les enfants et les adultes.

R10. On envisage installer des poubelles fermées avec un espace pour le recyclage. Pour les activités dans les parcs, l'arrondissement encourage l'idée de faire bouger les personnes de 50 ans et plus. Sur le site, plusieurs activités vous sont proposées.

Q11. Le bord de l'eau est mal défini et dangereux pour les enfants. Je ne souhaite pas nécessairement une clôture spécifique pour les enfants, mais au moins un bord de l'eau bien aménagé et mieux définit.

R11. Comme expliqué dans la présentation, le bord de l'eau appartient à Hydro-Québec et on va avoir des discussions avec eux et le Ministère.

C15. Je trouve que la piste cyclable du parc de l'Île de la Visitation est un bon exemple d'aménagement. Au delà d'ajouter des panneaux de signalisation pour réduire la vitesse de certains cyclistes, je préconise l'utilisation de certains matériaux, comme la poussière de roche.

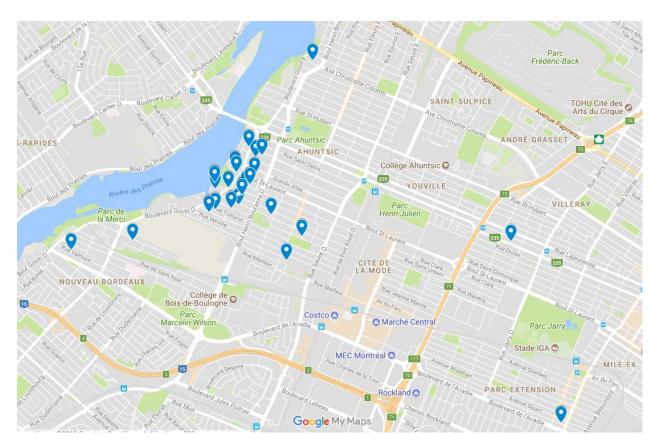
C16. Je ne reconnais plus mon parc, celui que je fréquentais quand j'étais enfant. C'est important pour moi de revoir l'eau (rivière et berge). J'aimerais retrouver un chemin avec des bancs pour revoir le coucher de soleil, dans la zone 12. L'arrondissement pourrait aussi remettre une pergola, sous laquelle pourrait se produire par exemple des orchestres de chambre. Il y a des arbres magnifiques dans ce parc et certains mériteraient d'être mis en valeur, par exemple par des lampadaires décoratifs.

C17. Tout comme les précédentes personnes, les principaux défis concernent la traverse piétonne, l'éclairage incohérent et la modification des sentiers (zone 3 et 4) pour séparer les entrées en fonction du type d'usager.

Q12. Plusieurs tables à pique-nique installées dans la zone 12 sont déplacées dans la zone 2 près de l'eau. Il faudrait mettre des tables stables qui restent toujours au même endroit.

R12. Dans les nouveaux aménagements, on met une dalle en béton sur laquelle est fixée la table à pique-nique. Ce n'est pas trop développement durable, mais on n' pas le choix.

PROVENANCE DES PARTICIPANTS



Provenance des participants à la soirée d'information et d'échanges sur le parc